

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3103)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS358

présenté par  
M. Sebaoun, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« extérieur »

le mot :

« ambiant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.